

VICTIMES DE L'AMIANTE : LE PLUS IMPORTANT PROCES D'EUROPE

LE 10 DECEMBRE A TURIN

Le procureur général du Piémont, Mr Guariniello a mené l'enquête pendant cinq ans. Au terme de celle-ci la Juge Christina Palmesino a estimé, le 21 juillet dernier que suffisamment de preuves ont été réunies contre les deux anciens propriétaires d'Eternit SA Italie, (le suisse Stefan Schmidheiny et le baron belge Cartier de Marchienne) et a pris la décision de renvoyer ces deux responsables en justice. Ils risquent jusqu'à 12 ans d'emprisonnement et 1 Million d'euros de dommages et intérêts par victime décédée

La décision d'ouvrir ce procès revêt une importance considérable pour plusieurs raisons. Par le nombre impressionnant de plaintes reçues, ce procès va effectivement rendre lisible l'ampleur du drame de l'amiante. Et devrait avoir l'effet boule de neige espéré par les centaines de milliers de victimes partout en Europe et dans le monde

Cette fois, ce sont bien les hauts dirigeants, principaux actionnaires, qui comparaitront, et non plus de simples directeurs de sites italiens ou suisses. Ils sont désormais inculpés pour n'avoir pris aucune mesure de prévention contre les accidents, les maladies professionnelles et les risques environnementaux liés au traitement de l'amiante, matériau cancérigène. Et d'avoir prolongé et maintenu cette situation dangereuse « par négligence » jusqu'à aujourd'hui

Ce procès revêt une dimension internationale : Eternit, c'était 72 centres de production, répartis dans le monde entier, que s'étaient partagés ces grandes familles suisse, et belge et pour partie française avec la famille Cuvelier. Bien entendu il aura des répercussions essentielles sur le traitement du dossier pénal en France, au regard de l'importante implantation d'ETERNIT sur notre territoire

Ce procès essentiel aura lieu le 10 décembre prochain à TURIN et sera le plus important de l'histoire européenne en matière d'environnement, de santé au travail et de santé publique de par le nombre de plaignants, qui s'élève à 5 700 personnes, (malades et parents des victimes confondus). Chaque année 50 décès viennent encore allonger cette macabre liste

IL s'agit d'anciens employés (et de leurs familles) qui ont travaillé pour Eternit SA Italie entre 1973, année du rachat des fabriques par MM. Schmidheiny et de Cartier, et 1986, année de la faillite partielle des sites (et jusqu'en 1992 pour les usines de Casale Monferrato), ainsi que des habitants contaminés et décédés (plus de 600 à ce jour) de cette même ville

Les associations de défense des victimes Italiennes sont en train de préparer un forum permanent autour du palais de justice de Turin, où seront accueillies les délégations de victimes de toutes les usines Eternit pendant le procès qui devrait durer au moins 1 an, à raison d'une audience par semaine. Pour l'ouverture de cet emblématique procès, qui aura inévitablement des répercussions au-delà de la péninsule italienne, elles appellent à une large mobilisation solidaire de toutes les victimes de ce drame sans frontières.

La situation en France

L'intérêt du procès au pénal que les victimes françaises attendent est aussi de reconstituer cette chaîne des responsabilités, jusqu'aux premiers coupables : les propriétaires et actionnaires des usines d'amiante. En France, seules les juridictions civiles, les tribunaux des affaires de la Sécurité sociale, ont reconnu qu'il y avait faute inexcusable, ce qui a ouvert la voie à l'indemnisation. Les accusés sont en quelque sorte reconnus responsables mais pas coupables. L'exemple italien sera un formidable coup de projecteur et ,espérons le d'accélérateur pour débloquent la situation en France. Notre présence lors de l'ouverture du procès contre la « multinationale ETERNIT »à TURIN est donc capitale. C'est ce que soulignent les victimes d'ETERNIT ITALIE ,qui estiment que notre forte mobilisation pour les soutenir le 6 Avril dernier lors des audiences préliminaires a été déterminante pour aboutir à la tenue réelle et concrète du procès aujourd'hui. »Nous sommes les mêmes victimes ,avec les mêmes maladies ,dues aux mêmes causes,provoquées par les mêmes responsables. Il est juste et digne que nous soyons unis,au même procès. Le 10 décembre,ouvrons ce procès ensemble,nous le gagnerons aussi ensemble! »C'est le message fraternel et solidaire que nous transmet l'association des familles de victimes de CASALE MONTFERRATO par la voie de sa présidente Mme BLASOTTI.